

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conform ment   une obligation l gale, afin de vous aider   comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associ s. Il vous est conseill  de le lire pour d cider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS

Code ISIN - Part P : FR0007394846

Fonds g r  par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Global Green Bonds** est un fonds de classification « Obligations et autres titres de cr ance internationaux ».

**Indicateur de r f rence** : Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons r investis).

Le FCP est un OPCVM   gestion active dont la performance n'est pas li e   celle de l'indice mais qui l'utilise comme  l ment d'appr ciation a posteriori de sa gestion.

**Son objectif** est de chercher   r aliser une performance  gale   celle de son indice de r f rence, le Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons r investis), sur la p riode de placement recommand , en investissant principalement dans des obligations vertes (*green bonds*).

#### La strat gie d'investissement

Le FCP est investi   plus de 75% de son actif net en obligations dites "vertes" (*green bonds*)  mises par des entreprises ou des Etats.

Les titres en portefeuille sont  mis par des entit s appartenant majoritairement   la zone OCDE. Le FCP pourra  galement  tre investi en obligations hors zone OCDE (dont pays  mergents) dans la limite de 50% de l'actif net et de toutes notations (dont au moins 90% de l'actif net en titres de notation "investment grade", ou jug s  quivalents selon l'analyse de la soci t  de gestion, et au maximum 10% de l'actif net en titres   caract re sp culatif).

La sensibilit  globale aux taux du FCP peut varier entre 0 et +12 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des diff rentes zones g ographiques pr sentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro (toutes devises et plus particuli rement yen, dollar am ricain et livre sterling) peut repr senter jusqu'  100% de l'actif du FCP en fonction des anticipations de la gestion.

La strat gie de gestion consiste    tablir un univers d'obligations vertes gr ce   une analyse ESG (crit res environnementaux, sociaux et de gouvernance) combin e   une analyse financi re des  metteurs et   la s lection des  missions dont les projets financ s participent activement aux enjeux du d veloppement durable.

Une obligation « verte » est une  mission obligataire qu' met une entreprise, une organisation internationale, une collectivit  locale ou un Etat sur les march s financiers afin de financer un projet ou une activit    b n fice environnemental tels que les solutions d'att nuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversit . Elle est qualifi e comme telle par son  metteur qui s'engage, apr s son  mission,   mettre en place des rapports p riodiques, certifi s par des auditeurs externes, permettant de suivre l'allocation des fonds aux diff rents projets  ligibles, d'expliquer l'approche de s lection des projets et la gestion des fonds. Enfin, les  metteurs s'engagent r guli rement   publier des donn es d'impacts montrant les vertus environnementales des projets financ s par rapport   un sc nario de r f rence (comme par exemple les  missions de CO2  vit es).

L'univers investissable est soumis   trois filtres : (i) un filtre ESG, (ii) un filtre financier et (iii) un filtre "obligations vertes".

Dans un premier temps, un filtre ESG est appliqu    l'univers investissable. Ce filtre consiste   s lectionner les  metteurs dont la qualit  ESG est jug e satisfaisante par les analystes de la soci t  de gestion selon une approche "Best-in-Class". L'analyse extra-financi re aboutit   une notation ESG de chaque  metteur sur une  chelle allant de A (meilleure note)   E (moins bonne note). A titre indicatif, les crit res ESG peuvent  tre la consommation d' nergie, les  missions de gaz   effet de serre ou la pr servation de la biodiversit  pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la gestion de l'emploi ou la sant -s curit  pour la dimension sociale ou enfin l' quilibre des pouvoirs et l' thique globale pour la dimension environnementale. Cette  tape entraine une exclusion des  metteurs not s E, soit 20% de l'univers investissable.

La gestion proc de ensuite   une analyse financi re visant   s lectionner les titres en fonction de plusieurs crit res, notamment la dur e de vie des titres, les rendements offerts par les diff rents emprunts et la qualit  des  metteurs de ces titres.

Enfin, un dernier filtre est appliqu  afin de s lectionner les obligations vertes dont les projets financ s permettent de r pondre positivement aux enjeux du d veloppement durable et plus particuli rement au changement climatique. L'analyse permettant de d terminer la qualit  intrins que des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui d coulent des Green Bond Principles, eux-m mes d finis par l'ICMA (International Capital Market Association),   savoir : (a) taxonomie et additionnalit  des projets, (b) processus de s lection, (c) allocation des fonds lev s et (d) reporting. Pour chacun des 4 piliers, la soci t  de gestion dispose d'un syst me de feux tricolores (vert – orange – rouge). Un seul pilier not  rouge exclut l'obligation verte de l'univers  ligible. Les couleurs orange et vert permettent d'appr cier la qualit  des projets financ s en fonction de la qualit  ESG de l' metteur.

Plusieurs limites m thodologiques peuvent  tre identifi es. Ainsi l'analyse est d pendante de la qualit  des informations donn es par les entreprises. La m thodologie d'analyse a pour objectif d'int grer des  l ments prospectifs permettant de s'assurer de la qualit  des entreprises s lectionn es, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds pourra investir au maximum   10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes g ographiques et ni en termes de notation de cr dit des titres sous-jacents (pr sence de titres   caract re sp culatif).

Afin de r aliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours   des instruments d riv s. Ces op rations seront effectu es dans la limite de 100 % maximum de l'actif du fonds. En outre, l' quipe de gestion met en place des positions strat giques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des march s de taux internationaux et de devises.

- **Dur e minimale de placement recommand e** : 3 ans minimum

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont re ues tous les jours au plus tard   12h30 et ex cut es quotidiennement.

#### Profil de risque et de rendement

  A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus  lev , rendement potentiellement plus  lev 

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synth tique de risque est bas  sur la volatilit  historique annualis e de l'OPCVM sur les cinq derni res ann es.

Les donn es historiques utilis es pour le calcul de l'indicateur de risque num rique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La cat gorie de risque associ e   ce fonds n'est pas garantie et pourra  voluer dans le temps. La cat gorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition diversifi e du fonds aux march s obligataire et mon taire explique le classement de l'OPCVM dans cette cat gorie.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de liquidit ** : difficult  ou impossibilit  momentan e de n gociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux re us en garantie, en cas de d faillance d'une contrepartie.
- **Risque de cr dit** : risque de d gradation de la notation d'une dette ou de d faut d'un  metteur.
- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.
- **Risque li s aux instruments d riv s** : risque de variations de la valeur liquidative si l' volution des march s ne se r v le pas conforme aux strat gies mises en  uvre.

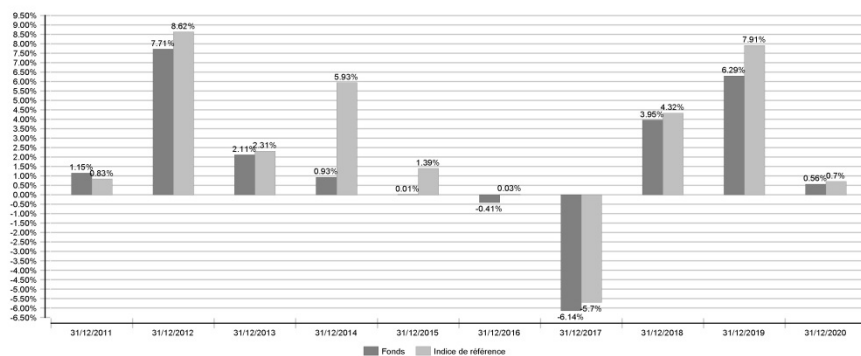
**Frais**

Les frais et commissions acquitt s servent   couvrir les co ts d'exploitation de l'OPCVM y compris les co ts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais r duisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels pr�lev�s avant ou apr�s investissement	
Frais d'entr�e	2 %
Frais de sortie	N�ant
<i>Le pourcentage indiqu� est le maximum pouvant �tre pr�lev� sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribu�. Dans certains cas, les frais pay�s peuvent �tre inf�rieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entr�e et de sortie.</i>	
Frais pr�lev�s par le fonds sur une ann�e	
Frais courants	0,80%
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice pr�c�dent clos en d�cembre dernier et peut varier d'un exercice � l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'interm�diation except� dans le cas de frais d'entr�e et/ou de sortie pay�s par l'OPCVM lorsqu'il ach�te ou vend des parts d'un autre v�hicule de gestion collective.</i>	
Frais pr�lev�s par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N�ant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous r f rer aux pages 9 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

**Performances pass es de Federal Global Green Bonds (Part P)**



Les performances pass es ne pr jugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances pass es ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d' ventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

**Date de cr ation de l'OPCVM :** 15/05/1980.

Les performances affich es jusqu'au 31/01/2020 ont  t  r alis es dans des circonstances qui ne sont plus d'actualit .

A : Le fonds se d nommait Federal Trimestriel.

B : Le fonds change de nom et devient Federal Obligation Moyen Terme IR ; la m thode de s lection des titres  volue pour int grer des crit res d'Investissement Socialement Responsable.

C : A la date du 15/11/2016, changement de classification, de strat gie de gestion et d'indicateur de r f rence, le fonds devient Federal Obligations Internationales ISR : la strat gie d'investissement  volue vers une exposition des titres   l'international (y compris pays  mergents) et les r gles en mati re de notation de cr dit sont assouplies.

La part P capitalise d sormais ces revenus.

D : A la date du 31/01/2020, changement de strat gie de gestion, d'indicateur de r f rence et de d nomination du FCP.

**Informations pratiques**

- **D positaire :** CACEIS Bank

- **Lieu et modalit s d'obtention d'information sur l'OPCVM :** le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et p riodiques sont adress s gratuitement dans un d lai d'une semaine sur simple demande  crite de l'investisseur aupr s de Federal Finance Gestion – 1, all e Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Ces documents sont  galement disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Client le au n  09 69 32 00 32 (appel non surtax ).

- **Lieu et modalit s d'obtention de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est publi e sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande aupr s de la soci t  de gestion.

- **Fiscalit  :** selon les dispositions fiscales applicables   la situation particuli re de l'investisseur, de sa r sidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou r alis es ainsi que les revenus  ventuels li s   la d tention de parts du fonds peuvent  tre soumis   taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser   un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribu s par le fonds   des non-r sidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue   la source.

- La responsabilit  de Federal Finance Gestion ne peut  tre engag e que sur la base de d clarations contenues dans le pr sent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non coh rentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agr e par la France et r glement  par l'Autorit  des March s Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agr ee par la France et r glement e par l'Autorit  des March s Financiers (AMF).

R mun rations : Les d tails de la politique de r mun ration actualis e sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande aupr s de la soci t  de gestion.

Les informations cl s pour l'investisseur ici fournies sont exactes et   jour au 12 mars 2021.